

Suite à la promulgation de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016, et dans la continuité du décret d'application mentionné à l'article L. 226-3-3, l'ONPE organise une journée nationale dédiée au dispositif d'observation en protection de l'enfance.

Cette journée est à destination exclusive des responsables et techniciens des services « Enfance/famille » (et/y compris Crip et ODPE) et « Systèmes d'information » qui contribuent au dispositif de remontée des données chiffrées (établi par la loi du 5 mars 2007 et complété par la loi du 14 mars 2016) ainsi que de l'élu(e) en charge de la protection de l'enfance et de l'ODPE.

Journée nationale de l'Observatoire national de la protection de l'enfance sur le dispositif de transmission des données

Mardi 7 mars 2017 à Paris



**Groupement d'intérêt public
Enfance en danger**

Journée nationale de l'ONPE sur le dispositif de transmission des données – 7 mars 2017

LIEU

La journée se déroulera au :

Centre Maurice Ravel
6, avenue Maurice Ravel
75012 Paris

Métros : Bel-Air (l. 6), Porte Dorée (l. 8)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Inscription gratuite, mais uniquement sur inscription préalable en remplissant le formulaire en ligne disponible : **ICI**

ou sur le site www.onpe.gouv.fr

ou par courriel : inscription@gipéd.gouv.fr

RENSEIGNEMENTS

Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)

BP 30302
75823 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 06 68 92

Site internet : www.onpe.gouv.fr

POUR INFO

Tous les documents concernant le dispositif de transmission des données sont disponibles dans votre espace réservé ODPE, sur le site internet de l'ONPE.

PROGRAMME

9h30 Accueil des participants.

10h00 Introduction.

10h15 Conséquences de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et du décret du 28 décembre 2016 sur la transmission d'informations sous forme anonyme aux ODPE et à l'ONPE :

- présentation de la loi du 14 mars 2016 ;
- le dispositif de transmission des données et ses principales caractéristiques ;
- présentation du décret du 28 décembre 2016 et son annexe ;
- état des lieux du dispositif au 1^{er} mars 2017.

11h30 Présentation du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (2017-2019) et présentation du plan d'accompagnement des départements dans la mise en œuvre du dispositif de transmission des données en protection de l'enfance par M^{me} Léonor Sauvage, conseillère « Protection de l'enfance », auprès de M^{me} Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

Échanges avec la salle

12h00-14h00 Pause déjeuner.

14h00 Difficultés et besoins identifiés par les départements, accompagnement et actions mis en place, relativement au dispositif de transmission des données.

Difficultés liées à la connaissance et au sens de la démarche, besoins, accompagnement et actions.

Résultats du questionnaire et échanges avec la salle sur les moyens mis en œuvre pour pallier ces difficultés.

Difficultés liées au logiciel, besoins, accompagnement et actions.

Résultats du questionnaire et échanges avec la salle sur les moyens mis en œuvre pour pallier ces difficultés.

Difficultés liées aux contraintes et à l'organisation départementales, besoins, accompagnement et actions.

Résultats du questionnaire et échanges avec la salle sur les moyens mis en œuvre pour pallier ces difficultés.

16h30 Clôture.